



## Lettre du SNAM-HP

Syndicat National des Médecins, Chirugiens, Spécialistes,  
Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics.

7 juin 2010

### INFO SNAM-HP - CMH

#### **La retraite des Médecins et Pharmaciens hospitaliers : le SNAM-HP et la CMH obtiennent enfin une première avancée**

Le directeur adjoint de cabinet de la ministre de la santé, qui a reçu le SNAM-HP et la CMH le 3 juin 2010, nous a annoncé la publication au journal officiel, en juillet, des 11 décrets mettant enfin en œuvre les engagements initiés dans le protocole d'accord du 31 Mars 2005 signé par nos organisations.

Il s'agit de l'élargissement de l'assiette de cotisation à l'IRCANTEC de l'ensemble des primes et revenus des praticiens :

- Assujettissement de l'indemnité d'exercice de service public exclusif (IESPE)
- Assujettissement de l'indemnité d'activité sectorielle et de liaison
- Assujettissement des astreintes
- Élargissement de l'assujettissement des rémunérations des temps partiel
- Élargissement de l'assujettissement des rémunérations des praticiens attachés
- Assujettissement de l'indemnité « multi-établissements »
- Assujettissement de la prime de responsable de pôle

Alors que certains lobbies voulaient privilégier la reconnaissance exclusive de certaines pénibilités nous avons exigé et obtenu que l'ensemble de la communauté des médecins et pharmaciens hospitaliers soit concernée par l'intégration de l'ensemble des revenus à l'assiette de cotisation.

Le SNAM-HP et la CMH soulignent que ce premier volet de mesures très attendus depuis 18 mois, correspond à une avancée, mais ne peut à lui seul apporter une correction suffisante. La réforme de l'IRCANTEC réalisée en septembre 2008 conduit à une inacceptable baisse des pensions notamment pour les jeunes collègues entrants dans la carrière.

Nos organisations exigent qu'une négociation globale sur les retraites médicales à l'hôpital soit engagée incessamment.

De plus, s'agissant de la part hospitalière de la retraite des universitaires, des mesures d'amélioration concernant le mécanisme d'épargne retraite complémentaire des médecins hospitalo-universitaires doivent être apportées de façon très urgente. Pour le moins, il convient de supprimer le plafonnement à 2000 € de la contribution hospitalière annuelle à cette complémentaire comme s'y était engagé le ministère.

Le SNAM-HP et la CMH appellent à l'unité de la communauté médicale alors que la

réforme des CME, de la FMC et des retraites constituent autant de remises en cause de la place et du rôle des médecins à l'hôpital.

Roland Rymer - Président du SNAM-HP

François Aubart - Président de la CMH

*Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données vous concernant. Si vous désirez vous désabonner de la liste de diffusion, répondez à cet e-mail en indiquant comme sujet : DESABONNEMENT.*